

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 MARS 2019**

Délibération : **N° 2019-03- 21**  
 OBJET : **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019**  
**AMENAGEMENT DU MAIL**  
 Nomenclature : **7.5.1**

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 27

**Pouvoirs** : 5

**Absents** : 2

**Votants** : 27

Délibération comportant :

Annexe : /

Le onze mars deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le premier mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Catherine CADOU donne pouvoir à Florence CABRESIN, Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine HENRY donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Thierry GICQUEL

**Les membres absents** : Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON

**Rapporteur** : Madame Florence CABRESIN

La Préfecture de Loire-Atlantique a lancé le 19 décembre dernier un appel à projet commun pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de subvention à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2019.

Le conseil municipal a décidé lors de sa réunion du 28 janvier 2019 de présenter le dossier de l'aménagement du Mail au titre de la voirie liée à la sécurité.

La demande de subvention a été déposée en l'état avant le 8 février 2019, date limite de dépôt des dossiers.

Cependant la Préfecture a sollicité une modification de la demande par un courrier électronique du 26 février 2019, afin d'y soustraire les travaux d'espaces verts qui ne sont pas subventionnables dans le cadre de la DETR.

Accusé de réception en préfecture  
 044-214402091-20190311-2019-03-021-DE  
 Date de télétransmission : 18/03/2019  
 Date de réception préfecture : 18/03/2019

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Préparation des travaux	21 825,00 €
Construction de voirie et stationnement	2 400,00 €
Construction de zone piétonne	16 380,00 €
Revêtements	43 285,00 €
Bordures, chaînettes, emmarchement	26 450,00 €
Réseaux, divers, signalisation	54 650,00 €
Espaces verts	20 000,00 €
<b>Coût HT</b>	<b>184 990,00 €</b>

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	164 990,00 €	41 247,50 €	25,00%
Conseil départemental	Acquis	184 990,00 €	74 248,41 €	40,14%
<b>Sous-total</b>			<b>115 495,91 €</b>	
Autofinancement		184 990,00 €	69 494,09 €	37,57%
<b>Coût HT</b>			<b>184 990,00 €</b>	

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE SOLLICITER une subvention auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 pour l'aménagement du Mail conformément au plan de financement ci-dessus ;
- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération ;
- DE S'ENGAGER à la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 11 mars 2019  
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20190311-2019-03-021-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2019  
Date de réception préfecture : 18/03/2019